



SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF
DE LA RÉGIE DES EAUX
DU SIAEPAVID

Rapport sur la Qualité et le Prix du Service d'assainissement non collectif

RÉGIE DES EAUX DU SIAEPAVID

EXERCICE 2023

1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.2. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau **intercommunal**

Nom de la collectivité : **Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement des Vallées de l'Isle et de la Dronne**

Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif : **ISLE**

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Syndicat Mixte**

Compétences liée au service :

- **Contrôle des installations**

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

Abzac, Camps-sur-l'Isle, Chamadelle, Coutras, Gours, Le Fieu, Les Églisottes-et-Chalaires, les Peintures, Petit-Palais-et-Cornemps, Porchères, Puynormand, Saint-Antoine-sur-l'Isle, Saint-Christophe-de-Double, Saint-Médard-de-Guizières, Saint-Sauveur-de-Puynormand, Saint-Seurin-sur-l'Isle

Existence d'une CCSPL : **Non**

Existence d'un zonage : **Oui**

Existence d'un règlement de service : **Oui**

1.3. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en **Régie directe**.

1.4. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert près de **11 782 habitants**, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de **26 264 habitants**.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de **44,85 %** au 31/12/2023 (**46,2 %** au 31/12/2022).

Commentaire : Le taux de couverture a légèrement évolué car il y a eu unification du service avec le rajout de 3 communes supplémentaires

1.5. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

		Exercice 2022	Exercice 2023
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2023 est de **100** (100 en 2022).

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES

2.1 MODALITÉS DE TARIFICATION

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;

la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en € HT (conception à 80 € + réalisation à 80 €)	160	160
Tarif du contrôle des installations existantes en € HT	80	109,9
Tarif du contrôle des installations entre 20 et 200 EH en € HT	260	354,54

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 24/01/2020 effective à compter du 01/01/2020 fixant l'ensemble des tarifs du SPANC pour les tarifs 2023 ,
- Délibération du 28/11/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant l'ensemble des tarifs du SPANC

2. 2 RECETTES

	Exercice 2022	Exercice 2023
Facturation du service obligatoire	13 313 €	34 240 €

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	2 330	2 501
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	5 040	5 235
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	NR	2 549
Taux de conformité en %	46,20	47,80

4.FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX RÉALISÉS

Pas de travaux , ni d'achats particuliers pour l'année 2023.

4.2 PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Pas de projets.

5. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

Indicateurs descriptifs des services		2022	2023
D301.0	Nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement non collectif	12 300	11 782
D302.0	Mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	100
P301.3	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	46,2 %	47,8 %



SIAEPA DES VALLÉES DE L'ISLE ET DE LA DRONNE

10 ZA DE LAVEAU, CS 50012 - 33230 SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES
RÉGIE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SIREN : 200 092 112

TEL : 05 57 69 62 79

www.siaepavi.fr
